

Villa Henri - Impasse Capanelle - B.P. 307 - 20297 BASTIA cedex

PARKING A L'ETUDE

Notaires stagiaires

*E.GONDOUIN
A.GAFFORY
L.LUCIANI*

Collaboratrices

*M-N. SPAMPANI
J.DE FOUCAULT
S.VALENCONY*

☎ 04 95 31 00 27

☎ 04 95 32 54 83

✉ office.poggigondouin@notaires.fr

Commune de BASTIA (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire associé à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle

Successeur de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Successeur de l'étude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-GONDOUIN

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, membre de la société dénommée "Sandrine POGGI-GONDOUIN, Notaire associé d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial", ayant son siège à BASTIA (Haute Corse), Impasse Capanelle, "Villa Henri", atteste avoir reçu un acte contenant **NOTORIETE ACQUISITIVE** le DIX SEPT JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS dressée en application de l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017, constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Monsieur Mostafa RHAROUDI époux de Madame El Kabira NASSIM demeurant à BASTIA (Haute-Corse) Chez Madame RHAROUDI - Résidence Teralbore - Bât C.

Né à DR RHOUADRA (MAROC) le 1er janvier 1951.

Marié à CASABLANCA (Maroc) en 1981.

IDENTIFICATION BIEN(S)

DESIGNATION

Sur la commune de BASTIA (Haute-Corse) 5b RUE DU BASTION .

Dans l'ensemble immobilier en copropriété, comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée, deux étags, greniers et maison attenante figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
ao	117	Rue du bastion			1	47

Conformément à l'Article R.122-5 du Code Monétaire et Financier, l'étude vous informe que pour toutes les opérations supérieures à 3 000 €, les règlements devront nous parvenir uniquement par virement sur le compte ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au moins 48 heures avant toute signature. Nos références bancaires vous seront communiquées.

Afin d'assurer les virements qui vous sont destinés, merci de nous adresser également votre RIB **signé** par vos soins.

LOT NUMERO DOUZE (12)

Une cave sis au rez-de-chaussée ayant son entrée indépendante rue de l'huile.

Et une quote part indéterminé des parties communes.

Tels que ces biens ont été désignés aux termes de l'état descriptif de division ci-après énoncé et ainsi qu'il résulte du plan ci-annexé, avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

Le BENEFCIAIRE revendique la propriété de l'IMMEUBLE au titre de la prescription acquisitive en application de l'article 2272 du Code civil.

Conformément au premier alinéa de l'article 1 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

Le présent article s'applique aux actes de notoriété dressés et publiés avant le 31 décembre 2027.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

POUR AVIS

Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire